

Monsieur le Préfet de la Sarthe  
Direction Départementale des Territoires  
Service police de l'eau  
CS 10013  
72072 LE MANS CEDEX 9

Alençon, le 28 mai 2019

Dossier suivi par :  
Sacha GARNIER & Eric LE BORGNE  
Tél. 02 33 82 22 72  
Eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Objet : Demande d'avis de la CLE concernant le système d'endiguement des digues de protection des quartiers Heuzé et Australie au Mans.

Vos réf. :

Monsieur le Préfet,

Nos réf. : ELB/190528/C1

Par courrier daté du 9 mai, vous sollicitez l'avis de la CLE du SAGE Sarthe aval quant à l'affaire citée en objet. En premier lieu, je vous indique que ces deux digues sont sur le bassin Sarthe amont (des sources de la Sarthe jusqu'à la confluence avec l'Huisne au Mans), d'où ma réponse à cette demande d'avis.

Pièce(s) jointe(s) :

Suite à l'examen du dossier, je vous indique que la demande d'autorisation en système d'endiguement des digues de protection des quartiers Heuzé et Australie, présentée par Le Mans Métropole, **est compatible avec le SAGE**.

Néanmoins, d'après le dossier, une attention particulière semble être nécessaire d'être portée sur :

- L'exutoire du poste de crue des Lavandières. Ce dernier ne dispose pas de plan technique, qui doit servir de base pour réaliser son diagnostic et son entretien ;
- L'absence de système de drainage de la digue sur le quartier Heuzé ;
- La nécessité de surveiller les traces d'érosion sur la digue du quartier Heuzé ;
- La vigilance à observer quant à « l'emprunt de matériaux dans la digue du quartier Heuzé », qui pourrait à terme, réduire son efficacité ;
- La nécessité de suivre les recommandations et consignes de mise en place des batardeaux, qui reste le principal risque en cas de crue centennale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

Pascal DELPIERRE